

fiers-à-bras payés de Bagg * pour maintenir la paix. Bientôt l'irritation fut à son comble. Ajoutez à cela la conduite partielle et faible de l'officier rapporteur et vous ne serez pas étonné d'entendre parler d'essai de meurtre (sur la personne d'un partisan de Tracey) d'assauts et batteries. Cependant tout le monde convient, le grand connétable même, ** que si l'on avait éloigné les connétables spéciaux, et surtout cette bande de batailleurs à gages décorés du titre d'officiers de la paix, l'autorité de l'officier rapporteur, aidée de deux citoyens respectables, aurait suffi pour maintenir l'ordre. Dans tous les documens, mis sous les yeux des magistrats jusqu'au 20 mai 1832 je ne trouve pas un seul, qui puisse justifier leur conduite, pas une seule déposition *sous serment*. Et cependant ils ordonnent au militaire et non au pouvoir civil, d'assister à l'élection et de maintenir la paix, de protéger la vie et la propriété des citoyens. Il est difficile de ne pas se laisser aller à l'horreur qu'inspire l'autorité de l'homme cité plus haut, qui eut assez d'ascendant sur une magistrature pusillanime, dont une partie partisane zélée d'un candidat, l'autre conduite par un esprit de vengeance, dont la majorité parait coupable d'après les témoignages rendus devant le parlement—pour l'induire à compromettre la sûreté de la cité par les moyens mêmes qui devaient la garantir.

Le 21 Mai le poll fut clos à 5 heures après-midi sans qu'il y eût eu plus de trouble que dans les jours précédens. Le candidat populaire avait obtenu une majorité de trois voix, et ses amis le reconduisirent en manifestant leur contentement par des cris de joie. Ses partisans en se retirant furent attaqués par les connétables sur l'invitation d'un magistrat même***. La rixe qui s'en suivit fut la cause que plusieurs Traceyites revinrent sur leurs pas et que les connétables furent repoussés jusque sur la place d'armes. On se lançait des pierres et plusieurs vitres de la maison d'un Mr. Henderson furent cassées, ce que les magistrats considérèrent être une attaque sur la vie et la propriété des citoyens. Ils ordonnèrent à la force armée requise sans l'ordre et même sans le consentement de l'officier rapporteur, **** d'avancer et de rétablir l'ordre. Point de lecture de l'acte d'émeute constatée ! Cependant cette lecture est indispensable, d'après la loi anglaise pour agir même par le pouvoir civil (posse comitatus du Sherif) contre la masse ! A la vue des troupes qui avaient été pendant tout l'après-midi sous le portique de la cathédrale à peu de distance du Poll, les partisans de Tracey prirent la fuite, poursuivis par les troupes derrière lesquelles un nombre de partisans de Bagg lancèrent des pierres sur eux, qui paraissent avoir commis le même excès sans pourtant pouvoir atteindre les troupes, vû la grande distance entre eux. De ce que la canaille se permette de pareils désordres, n'est pas étonnant, mais tout militaire qui connaît son devoir doit savoir, que l'ordre de supprimer une émeute une fois dans son pouvoir, il est suprême magistrat et comme tel doit sévir contre *quiconque* enfreint la paix et compromet la sûreté des citoyens ; qu'il n'y a ni rang ni parti qui puisse servir d'excuse. Mais que dire des magistrats et des conseillers législatifs qui se compromettent au point de jeter des pierres avec la canaille. Tel fut cependant le cas. T. Flaherty déposa devant le parlement, qu'il entendit M. Shuter, le juge de paix, qui fut choqué des heures pour Tracey, dire aux connétables : « allons, mes amis, poussons un houra pour Bagg » et après voir obtenu cela, continuer : « allons, mes amis, jetons-nous au milieu d'eux et rossons-les comme il faut (and give them et damned drilling). » Nous apprenons par le même témoin que les magistrats Shuter et Fisher lançaient des pierres, quand les connétables furent repoussés avant l'arrivée de la force armée. Mr.

* On voit dans une liste exacte des connétables spéciaux juste d'après les registres du bureau de la paix, et présentée par M. Viger, le maire de Montréal, que sur 335 connétables assermentés durant l'élection, il y en eut 83 voteurs avec 5 substitués, 101 partisans avec 1 substitut et 24 fiers-à-bras de Bagg, en tout 214 amis ou engagés, ou partisans zélés de ce dernier ; et 24 voteurs, 2 substitués et 14 partisans, en tout 40 amis de Tracey ; 50 personnes dont l'opinion n'était pas connue et 31 hommes du guet, dont le capitaine servit d'agent au frère de Bagg pour engager les fiers-à-bras. On voit encore que des batailleurs payés, 3 furent assermentés par l'Honorable G. Moffatt, un par l'Honorable C. W. Grant, 3 par M. Wm. Hall, 10 par M. Fisher, 2 par M. J. McKenzie, 5 par M. Cuvillier.

** Voyez son témoignage dans l'enquête.

*** M. Shuter. Voyez le témoignage de M. John Flaherty, boucher, de Montréal.

**** Lettre de celui-ci à M. J. Donegani conçue en ces termes : « mon cher Monsieur, j'apprends que vous avez réussi à faire abandonner à plusieurs personnes l'idée que c'était moi qui eus requis la présence des troupes ; je dois dans les circonstances actuelles vous en présenter mes remerciemens. Je ne l'ai fait ni directement, ni indirectement comme il me sera facile à le prouver sur le champ, et comme je l'ai déclaré au poll sur la demande de M. Cherrier. J'ai l'honneur d'être, etc.

27 mai (1832.)